

RAPPORT N° 565 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 12 OCTOBRE 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 4 au 11 octobre 2026. Il documente les cas de violations des droits humains commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, une (1) personne a été assassinée dans la province de Burunga, une (1) jeune écolière a été violée par un Imbonerakure¹ dans la province de Bujumbura et un (1) réfugié issu de la communauté Banyamulenge a été enlevé par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans la province de Buhumuza.

Ces nouveaux cas s'ajoutent à ceux documentés dans le rapport précédent, qui faisait état de deux (2) cas d'assassinat dans la province de Buhumuza, d'une (1) agression d'un journaliste par des policiers dans la province de Bujumbura ainsi qu'un (1) enlèvement d'une personne par des individus en uniforme de police dans la même province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le mercredi 7 octobre 2026, dans la matinée, un corps sans vie d'une femme non identifiée, âgée d'environ de 70 ans, a été découvert dans les eaux du lac Tanganyika, du côté de la zone de Minago, dans la commune de Rumonge, province de Burunga.

Selon des sources administratives locales, les circonstances de la mort de cette femme, qui serait originaire de la zone de Minago, ne sont pas encore élucidées.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à faire toute la lumière sur les circonstances exactes de ce décès à ouvrir sans délai une enquête

¹ Membres de la Ligue des Jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la défense de la Démocratie).

indépendante, crédible et approfondie afin d'identifier la victime et les auteurs éventuels du crime.

2. Atteinte au droit à l'intégrité physique et sexuelle : cas de viol d'une mineure

- Le lundi 5 octobre 2026, vers 20 heures, une jeune fille de 12 ans, élève en quatrième primaire, a été violée par Jean Marie Minani surnommé « Bidodo », chef des Imbonerakure, sur la colline de Buhurika, dans la zone Musigati, commune de Bubanza, province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, Jean Marie Minani a violé la jeune fille dans une brousse située à proximité d'une fontaine publique où elle s'était rendue pour puiser de l'eau. Des Imbonerakure effectuant une patrouille nocturne l'ont surpris en flagrant délit de viol, puis l'ont arrêté et conduit au cachot au cahot de la commune de Musigati pour les besoins de l'enquête, tandis que la victime a été conduite au centre de santé locale pour une prise en charge psycho-médicale.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir une enquête impartiale, à traduire le présumé auteur en justice et à le punir conformément à la loi.

Elle les exhorte également à garantir à la victime une prise en charge médicale et psychologique appropriée et une protection de son intégrité morale et physique.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition

- Le vendredi 2 octobre 2026, vers 12 h 30, le pasteur Alexis David Musore (voir sa photo ci-dessous), un réfugié congolais issu de la communauté Banyamurlenge, âgé de 45 ans et résidant au camp de Bwagiriza depuis 2011, dans la commune de Ruyigi, en province de Buhumuza, a été arbitrairement arrêté à son domicile par

des agents du Service National de Renseignement (SNR). Ces derniers l'ont ensuite emmené à bord de leur véhicule vers une destination inconnue.



Selon des membres de sa famille, Alexis David Musore, né à Masata, dans le groupement de Bijombo, territoire d'Uvira, province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo (RDC). Son arrestation, qui s'apparentait à un enlèvement s'est déroulée en présence de son épouse, sans que ces agents du SNR lui présentent un mandat d'arrêt ni lui fournissent d'explications sur les motifs de son interpellation.

Les mêmes sources ont affirmé n'avoir aucune trace d'Alexis David Musore depuis son arrestation et qu'ils l'ont recherché dans tous les cachots, sans succès.

Les agents du SNR lui ont également arraché ses deux téléphones : son téléphone personnel et celui qu'il utilisait dans son activité de transfert d'argent par téléphone. En dehors de cette activité commerciale, Alexis David Musore exerce des fonctions pastorales au sein de la Communauté des Assemblées de Dieu au Burundi.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à faire toute la lumière sur la disparition d’Alexis David Musore, à révéler sans délai son lieu de détention, à garantir son intégrité physique et morale et à procéder à sa libération immédiate, en cas d’absence de charges suffisantes.

Elle appelle également les mêmes autorités à prévenir toute forme de détention arbitraire et au secret, et à veiller à ce que les responsables de cette arrestation soient identifiés et poursuivis conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l’objectif d’informer l’opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l’homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d’informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d’une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d’attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.